

MERCREDI
23
DÉCEMBRE
82^e ANNÉE
N° 97

Journal du Lot

50 c. ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

Le Président Laval à été reçu par le Chancelier Hitler

Quartier général du Führer, 21 décembre. — Le Führer a reçu, le 19 décembre, en son quartier général, en présence du comte Ciano, ministre des affaires étrangères d'Italie; du maréchal du Reich Hermann Goering et du ministre des affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, le chef du gouvernement français, M. Pierre Laval, avec qui il a eu un long entretien relatif aux problèmes actuels de la France.

Le Président Laval est arrivé à Paris

Le président Laval est arrivé à 11 h. 15 à la gare de l'Est, accompagné par M. Bichelonne, secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, et par M. Rochet, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

A sa descente du train, le chef du gouvernement a été accueilli par le docteur Echantagnac, conseiller à l'ambassade d'Allemagne; M. Cathala, ministre secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux Finances; M. de Brinon, délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés; M. Bousquet, secrétaire général pour la Police, et M. Bussière, préfet de police.

Le président Laval s'est immédiatement rendu à l'Hôtel Matignon, où il a reçu les membres du gouvernement présents à Paris: M. Cathala, M. Abel Bonnard, ministre de l'Education nationale; le docteur Grasset, secrétaire d'Etat à la Santé publique; M. de Brinon et M. Bousquet (Dép. O.F.I.).

Prise de contact habituelle

Le rédacteur diplomatique du D.N.B. écrit: Il serait vain de croire que les entretiens que vient d'avoir le Führer, en son quartier général, avec le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères d'Italie, et le général Cavallero, chef d'état-major de l'armée italienne, constituent un événement sensationnel appelé à exercer certaines répercussions sur la situation militaire ou politique.

Il s'agit là bien plutôt, précisent les milieux autorisés de la capitale du Reich, d'une de ces prises de contact auxquelles les représentants des puissances de l'Axe ont coutume de procéder de temps à autre. Ces conversations, au cours desquelles ont été examinés les problèmes actuels, ont été placées sous le signe de l'amitié cordiale qui unit les chefs et les peuples de l'Axe. La nouvelle rencontre germano-italienne ne peut constituer une surprise que pour ceux qui avaient pris pour mon-

naie courante les affirmations selon lesquelles des dissensions auraient éclaté dans le camp de l'Axe, conclut le rédacteur diplomatique du D.N.B.
De même, la nouvelle de la présence du chef du gouvernement français au quartier général du Führer n'a rien qui puisse surprendre, écrit le rédacteur diplomatique du D.N.B. puisque, à la suite des événements de la semaine écoulée, ou le problème français est passé au premier plan, une telle prise de contact était attendue.

L'impression à Berlin

Du correspondant particulier de l'O.F.I.: Les conversations qui ont eu lieu au quartier général du Führer ont fait l'objet de plusieurs questions au cours de la conférence de presse à la Wilhelmstrasse. En ce qui concerne les entretiens germano-italiens qui ont précédé l'entrevue du Führer et du président Laval, en présence du comte Ciano et du maréchal Goering, on souligne ici le caractère harmonieux de l'action poursuivie en commun par les puissances de l'Axe.

Tant sur le plan politique que sur le plan économique, ces puissances ont des buts précis qui dépassent le cadre même de la guerre pour intéresser la paix future de l'Europe et du monde. Au contraire, ajoute-t-on, l'alliance des Etats-Unis et de l'Angleterre ne constitue qu'une coalition provisoire d'intérêts, en réalité divergents, les premiers montrant par leur attitude à l'égard de tous les territoires dont ils se sont emparés sous prétexte de la protection de l'Empire britannique ou de l'Empire français, alors que les Anglais ont évidemment un tout autre point de vue dans ce domaine et qu'ils visent, eux aussi, à étendre leur hégémonie au détriment du patrimoine colonial de la France.

Quant aux conversations franco-allemandes, si elles ne peuvent faire l'objet pour le moment d'aucun commentaire précisant l'étendue et la portée, on indique toutefois dans les milieux politiques qu'elles viennent se placer à l'extrémité de la longue chaîne d'événements qui ont marqué le développement des relations franco-allemandes depuis l'armistice: 13 décembre, attentisme, trahison de généraux et d'amiraux français, lettre du Führer au Maréchal Pétain, réponse du Maréchal.

On déclare dans les milieux compétents que les entretiens du président Laval, qui se sont placés dans le cadre de la lettre du Führer au Maréchal Pétain, constituent en tout cas « un signe que l'on continue à travailler ensemble ».

CHRONIQUE DU LOT

Livraison des Tabacs Ordre et dates de livraison par communes

MAGASIN DE CAHORS
Nijkerk
1^{re} commission
Echantillons, 4 janvier. — Porte-graines, 12 janvier.
JANVIER. — Pradines, 6, 7, 8. — Larroque-des-Arcs, 6. — Cahors, 7, 11, 12, 13, 14. — Vers, 14, 15. — Bouziès, 15, 16. — St-Géry, 16, 19. — Lamagdeleine, 19, 20. — Arcambal, 20, 21, 22. — Villesèque, 22. — Cézac, 22, 23. — St-Pantaléon, 23. — Labastide-Marnhac, 23, 25. — L'Hospitalet, 25. — Le Montat, 26, 27. — Trespoux, 27. — Sérignac, 27. — Lacapelle-Cabanac, 27. — Mauroux, 27. — Fioresas, 27. — Le Bouvié, 28. — St-Matré, 28. — Saux, 28. — Fargues, 28. — Cernac-Rouffiac, 28. — Cambaryac, 28. — Bagat, 28. — St-Dauphins, 28. — Montcuq, 28. — Lebré, 28. — Belmont, 29. — Valprionde, 29. — Belaye, 29. — St-Vincent-Rive-d'Oit, 29. — Mechmont, 29. — Ussel, 29. — Nuzéjols, 30. — Maxou, 30, 1^{er} février.
FÉVRIER. — Francoulès, 1^{er}. — Sabadel-Lauzès, 1, 2. — Orniac, 2. — Blars, 2, 3. — Cabrerets, 3. — Lentillac-Lauzès, 4. — Valrouffé, 4, 5. — Cras, 5. — St-Martin-de-Vers, 5. — Lauzès, 5, 6. — St-Cernin, 6, 8. — Nadillac-Lauzès, 8. — St-Ancillac-Lauzès, 8. — Cours, 8, 9. — Fontanes-du-Vallat, 9. — Caniac, 9. — Soucirac, 9. — Beaumont, 9. — Labastide-Murat, 10. — Soullons, 10. — Montfaucon, 10. — Soullons, 10. — Reilhac, 10. — Quissac, 10. — Espédaillac, 10. — Flaujac-Gare, 10. — Durban, 11. — St-Cyprien, 11. — St-Laurent-Lolmie, 11. — St-Aulauze, 11. — Lascabanes, 11, 12. — Pern, 12, 13. — St-Paul-Labouffie, 13. — Flaugnac, 15. — Fontanes-Lalbenque, 16. — Castelnaud-Montriat, 16, 17. — Cieutat, 17. — Laburgade, 17. — Esclauzels, 18. — Aujols, 18. — Cremps, 18, 19. — Flaujac-Poujols, 19, 20. — Lalbenque, 20, 22. — Belfort-du-Quercy, 23. — Montdournenc, 23. — Belmont-St-Foy, 24. — Bach, 24. — Escamps, 25. — Vaylats, 25.

2^e commission
Porte-graines, 12 janvier.
JANVIER. — Frontenac, 6. — Larroque-Toirac, 6, 7. — St-Pierre-Toirac, 7. — Montbrun, 8. — Calvignac, 8, 9. — St-Martin-Labouval, 9, 11, 12. — Tour-de-laure, 12, 13, 14. — Cénévrières, 14, 15. — Cajarc, 15, 16. — Bergant, 18. — Concois, 19. — Grégols, 19, 20. — Limogne, 20. — Lugagnac, 20, 21. — Varaire, 21. — St-Cirq-Lapopie, 21, 22. — Saullac-sur-Célé, 22, 23. — Larnagol, 23, 25. — Faycelles, 26. — Cadrieu, 26. — Capdenac-le-Haut, 26. — Lissac, 27. — Cambes, 27. — Cambouillet, 27. — Carayrac, 27. — St-Jean-de-Laur, 27. — Puyjournès, 27. — Promilhans, 27. — Beuregard, 28. — Larrière, 28. — Grèzes, 28. — Livernon, 28. — St-Simon, 29. — Sonac, 29. — Assier, 29. — Reyvignes, 29. — Rudelle, 29. — Théminettes, 29. — Boussac, 29. — Brenegues, 29, 30. — Corn, 30, 1^{er} février.
FÉVRIER. — Espagnac-St-Eulalie, 1^{er}. — Bédour, 2. — Gréalou, 2. — Marcihac, 3, 4. — St-Chels, 4, 5. — St-Sulpice, 5.

Paraguay
1^{re} commission
Echantillons, 4 janvier.
JANVIER. — Gindou, 6, 7. — Marmiac, 7, 8, 9. — Cazals, 9, 11. — Montcléra, 11, 12. — Rampoux, 12. — Laverantier, 12. — Dégagnac, 13, 14, 15, 16, 18, 19. — Salviac, 19, 20, 21, 22, 23. — Frayssinet-le-Gélat, 23, 25. — Les Arques, 25. — Pomarède, 26, 27. — St-Caprais, 26. — Goujournac, 26, 27.

2^e commission
Porte-graines, 30 janvier.
JANVIER. — Grèzes, 28. — Pescadoires, 29. — Castelnaud, 29. — Lagardelle, 30. — Anglars-Juillac, 30, 1^{er} février.
FÉVRIER. — Touzac, 2. — Duravel, 2. — Puy-Évêque, 3. — Vire, 4. — Soturac, 4. — Prayssac, 4, 5, 6, 8. — Pontcirg, 9. — Les Junies, 9. — St-Médard, 10. — Labastide-du-Vert, 10. — Parnac, 10. — Caillac, 11. — Luzech, 12. — Albas, 12, 13. — Mercuès, 15. — Douelle, 15, 16, 17. — Pépre, 18. — Calamane, 18. — Montcaudrier, 19. — St-Martin-le-Redon, 19. — Cassagnes, 20. — Lherm, 22. — Catus, 23. — St-Denis-Catus, 23. — Gigouzac, 24. — Montgast, 24. — Uzech-les-Oules, 25. — Crayssac, 25. — Boissières, 25. — Peyrilles, 26. — Thédrac, 26, 27.

MAGASIN DE SOULLAC
Nijkerk
Commission unique
Echantillons, 27 janvier.
JANVIER. — Gignac, 27. — Cressensac, 27. — Baladou, 27. — Loubressac, 27. — Martel, 27. — Cuzance, 29. — Strenquels, 29. — Alvigac, 29. — Thégra, 29. — Louplac, 29.

Paraguay
Commission unique
Echantillons, 30 janvier.
FÉVRIER. — Concorès, 2, 3. — Payrac, 3, 4. — St-Projet, 4. — Le Vigan, 4. — Saint-Clair, 5. — St-Cirq-Soullaguet, 5. — St-Germain-du-Bel-Air, 5, 6. — St-Chamand, 6. — Gourdon, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13. — St-Cirq-Madelon, 13. — Payrignac, 15, 16. — Milhac, 16. — Léobard, 17, 18. — Lamothe-Fénelon, 19. — Masclat, 19, 20, 22. — Rouffiac, 23, 24. — Anglars-Nozac, 24, 25. — Fajoles, 26. — Nadillac-de-Rouge, 26, 27. — Vayrac, 27. — Condat, 27. — Les Quatre-Routes, 27. — Cavagnac, 27. — Bétaille, 27, 1^{er} mars.
MARS. — St-Denis-près-Martel, 1^{er}. — Carennac, 1^{er}. — St-Michel-de-Bannières, 1^{er}. — Prudhomat, 2. — Girac, 3. — Tauriac, 3. — Puybrun, 3. — St-Michel-Loubéjou, 3. — St-Céré, 3. — St-Vincent-du-Pendit, 3. — Bannes, 3. — Leyme, 3. — Ladirat, 3. — Terrou, 3. — Gagnac, 3. — Laval-de-Cère, 3. — Lachapelle-Auzac, 4. — Souillac, 5. — Pinsac, 5, 6, 8. — Lanzac, 8. — Le Roc, 9. — Meyronne, 9, 10, 11. — St-Sozy, 11, 12. — Creysse, 12, 13. — Montvalent, 13. — Floirac, 13. — Lacave, 15.

CAMORS

CONFERENCE PUBLIQUE

M. Raoul Bérenguer, délégué du Ministère de l'Information, a fait lundi soir au Palais des Fêtes une conférence sur les « occasions perdues » — tel était son titre — et qui avait pour objet de montrer comment, depuis deux ans, les hésitations, les avances et les reculs de la politique ont fait perdre à la France les occasions qui lui étaient offertes d'entrer dans la voie de l'entente avec l'Allemagne.

Il rappelle d'abord les conditions dures mais non déshonorantes de l'armistice, puis les négociations qui aboutirent à l'entrevue de Montoire entre le chancelier Hitler et le Maréchal Pétain qui engageait la France dans la voie de la collaboration. Puis la chute de M. Pierre Laval.

Le conférencier rappelle ensuite la prise de nos colonies par l'Angleterre et la suite des péripéties qui ont amené l'invasion de notre Afrique du Nord, l'occupation de tout notre territoire par les Allemands et les Italiens, la démobilisation de notre armée et la disparition de notre flotte.

Il conclut qu'aujourd'hui le salut de la France ne peut se faire que par l'union autour du Maréchal et de son gouvernement. Ainsi seulement nous pourrions voir renaitre la France, cette grande France qui ne doit pas mourir.

M. le Préfet qui présidait la conférence conclut en quelques mots. Il répète ce qu'il a déjà dit dans cette même salle que, pour sauver le pays, les Français doivent envisager des sacrifices sanglants. S'ils ne veulent pas les faire, ils doivent se persuader qu'ils n'en valent pas la peine. Rappelant avec une émotion contenue le drame de Toulon, il évoque les évènements de nos beaux navires avec leurs nobles dévotions: « Valeur et discipline... Rappelez-vous tout cela, dit-il. Discipline autour du Maréchal. Là est la possibilité de salut. Hors de là tout n'est que boniment et absurde fous-tout ».

Tribunal d'honneur

Par décision de la Cour Nationale d'honneur, M. le colonel Sala vient d'être nommé président du Tribunal d'honneur du Lot, en remplacement du général Niesse, nommé membre de la Cour Nationale d'honneur. Nos félicitations.

Pour la Noël et le Jour de l'An

En raison des fêtes de la Noël et du Nouvel An, la vente de la viande de boucherie, charcuterie et volailles est autorisée dans le département du Lot les jeudis 24 et 31 décembre.

Débloccage des fourrages

La Préfecture communique: Par décision de M. le Préfet régional, l'arrêté régional du 18 mai 1942 bloquant à la propriété les fourrages de la récolte 1942 est rapporté. En conséquence, les transactions sur les fourrages sont rétablies sur le territoire de la Région de Toulouse.

Cependant, leur circulation reste soumise aux dispositions de l'arrêté interministériel du 12 juin 1942 qui prévoit la délivrance d'une autorisation de transport pour les expéditions en dehors de la zone de camionnage urbain ou rural du lieu de départ. — Le Préfet: Loïc PRÉTRÉ.

Justice de paix

M. Trémollet, juge de paix de Lauzès et St-Géry (Lot), 4^e classe, est nommé, sur sa demande, juge de paix de St-Généziac et Campagnac (Aveyron), en remplacement de M. Gibellino.

Prix de vertu de l'Académie Française

Un prix Gracqoué de 800 fr. a été décerné aux époux Fournier Marcellin-Lucien, demeurant à Pagès, commune de Belfort-du-Quercy (Lot).

Cyclistes, automobilistes attention !!!

Le Préfet du Lot communique: Une note parue récemment dans la presse locale a porté à la connaissance du public les dispositions de mon arrêté du 23 novembre 1942, relatif à la réglementation de l'éclairage en matière de défense passive. En particulier, cette note a précisé les conditions que doit remplir l'éclairage des véhicules circulant dans les villes et les campagnes.

Depuis lors, de nombreuses voitures et motocyclettes, et de nombreux camions continuent à circuler de nuit dans des conditions anti-réglementaires, sans aucune correction d'éclairage.

Je rappelle une dernière fois que l'éclairage dit « de route » est strictement interdit en toutes circonstances et que, désormais, les véhicules automobiles et motocyclettes ne peuvent utiliser, de nuit, que leur éclairage code, sous réserve au surplus:

1^o soit que les glaces des projecteurs des phares soient recouverts d'une couche de peinture opaque, ne laissant libre qu'une fente horizontale de 8 cm. de large sur 2 cm. de hauteur, au maximum;

2^o soit que les projecteurs soient munis de lampes spéciales du type D.P.R.

D'autre part, il importe que les bicyclettes ne circulent de nuit que munies à l'avant d'un phare de faible intensité, dont le faisceau devra obligatoirement être dirigé vers le sol et ne sera susceptible d'éclairer la route à plus de 5 m. Je donne des instructions très fermes aux services de Police de mon département, afin que des procès-verbaux soient dressés à tous contrevenants. En cas de récidive de la part des automobilistes, je n'hésiterai pas à opérer le retrait immédiat du permis de circuler du contrevenant.

L'ARBRE DE NOEL LÉGIONNAIRE

Quelle belle réunion de famille, dimanche, au théâtre de Cahors! C'est la Légion qui en était l'organisatrice et ce sont les enfants des familles de prisonniers qui en étaient les bénéficiaires... A dire vrai la joie de ces enfants était si réjouissante à voir que les organisateurs étaient mieux que payés de leurs peines et ce n'est pas rien dans les conditions actuelles de mettre sur pied une pareille distribution de friandises et de jouets!

Dès 14 heures, la salle du théâtre était comble. Les familles et les enfants des prisonniers de Cahors et du canton étaient là, accueillis à l'entrée par M. Virehent, qui met à diriger la Légion du Lot autant de talent et de dévouement que de cœur. Après de lui, M. Petit, l'excellent chef des services des prisonniers, M. le commandant Levé, chef de la propagande et les membres du Directoire départemental. M. Loïc Petit, préfet du Lot, atteste par sa présence l'intérêt que le représentant du gouvernement prend à tout ce qui touche les prisonniers, auquel s'associe de tout cœur la municipalité de Cahors que représentent MM. Pébeyre et Méric, adjoints au maire.

Dans la joie de tout ce jeune monde trépanant, M. Petit, qui a mis tant de soins à l'organisation de cette journée, déclare la fête ouverte et M. Virehent, chef départemental, prononce une simple et charmante allocution de bienvenue.

Après avoir salué M. le Préfet et la municipalité, il dit combien la Légion est reconnaissante à la Croix-Rouge qui a fourni le chocolat et les pâtes de fruits et au Ravitaillement qui a permis d'avoir la farine pour les gâteaux et les pruneaux. Puis, s'adressant aux familles de prisonniers, il leur dit l'amitié de la Légion, les concours actifs qu'elle entend leur donner en toutes circonstances et l'incessante sollicitude qu'elle porte aux chers prisonniers. Avec une émotion sincère il exprime ensuite ses souhaits aux enfants et leur recommande de bien s'amuser aujourd'hui.

C'est ce qu'ils vont faire de tout leur cœur, d'abord en chantant le « Chœur du Maréchal », puis en suivant le charmant programme de divertissements où nous voyons se succéder d'abord M. Fan-Tou, le prestigieux prestidigitateur toulousain. Puis le trio acrobatique Bil-Boguet où nous reconnaissons MM. Diaz, Galand et Vaillat, remarquable équipe des « Jeunes Caourques », présentée par le maître Maisonneuve. Puis des « Chants de Noël », par l'excellent orchestre symphonique de M. Barreau ayant au piano Mme Crassac.

Une « tombola-surprise » dirigée par M. Petit assure la répartition de beaux livres aux jeunes garçons, de nécessaires pour travaux d'aiguilles aux jeunes filles. Enfin c'est l'heure attendue. L'arrivée du « Père Noël » sur la scène où se dresse un arbre majestueux dont les fruits miraculeux sont des jouets aussi nombreux et aussi beaux que le permet la rigueur des temps. Tandis que tout le petit monde trépane dans la salle l'arbre s'illumine tout d'un coup de mille feux. Ah! le beau moment!

Les jouets sont répartis tandis que dans la salle des femmes et filles de prisonniers font une ample distribution de fruits, de gâteaux, de chocolat, de petits pains, etc.

Tout cela dans cette bonne atmosphère de détente où la joie enfantine se répand partout, dans un beau cadre, car on avait joliment décoré le théâtre avec de belles draperies tricolores, ornées de franques et d'emblèmes légionnaires.

Ajoutons que la présence des Pupilles de la Marine, arrivés et repartis clique en tête, donnait à cette cérémonie un caractère émouvant.

Grâce à une indiscrétion nous pouvons préciser qu'il a été distribué plus de 93 kg. de pommes, 80 kg. de pruneaux, 301 tablettes de chocolat, 18 kg. de pâtes de fruits et 350 petits pains de 250 gr.

Tout cela assaini par la bonne amitié du cœur et ce fut une belle journée dont on peut féliciter la Légion.

Cercle Gambetta

L'assemblée générale annuelle du Cercle Gambetta aura lieu vendredi 25 décembre 1942 à 16 heures en la salle ordinaire des réunions.

A l'ordre du jour: Compte rendu financier; réélection des membres du bureau; affaires diverses.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Gaston Ricros, employé des P.T.T. à Paris, décédé à Cahors à l'âge de 29 ans.

M. Ricros avait épousé, il y a quelques années, une de nos compatriotes, entrant ainsi par ce mariage dans la famille de Mme et M. Joachim Delfort, naguère li-quoriste à Cahors.

Nous adressons à Mme veuve Ricros, à Mme et M. Delfort, à tous les parents nos sincères condoléances.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation la nommée Jeanne Chantal, 23 ans, sans profession, coupable d'avoir volé de nombreux sacs à main dont un au café de l'Industrie. Des perquisitions faites chez elle ont fait découvrir de nombreuses cartes de textile, des porte-monnaie et différents objets.

Le nom des bénéficiaires de ces biens avait été enlevé, mais la voleuse n'avait pas songé à faire disparaître le numéro d'ordre, véritable numéro matricule de ces documents.

Cette circonstance permet de retrouver l'identité des personnes à qui ces points appartenaient.

En présence des charges accablantes relevées contre elle, Jeanne Chantal se décida à avouer ses méfaits. Elle reconnut avoir commis huit vols. On pense qu'elle n'a avoué qu'une partie de ses larcins. Elle a, du reste, fait l'objet d'une condamnation pour vol prononcée contre elle par le tribunal de Gourdon, Jeanne Chantal, née Serbat, habite à Cahors, 4, rue de la Halle. Elle a été écrouée à la prison de Cahors.

Arrestation d'un cambrioleur

Un vol de numéraire a été commis au préjudice du groupement des Compagnons de France. Plainte fut portée et une enquête ouverte par la police. Le malfaiteur s'était introduit dans les locaux en escaladant une fenêtre et avait pénétré dans le bureau du Chef des Compagnons où il s'était emparé d'une somme de 1.200 francs.

L'enquête a permis de découvrir le voleur. C'est le nommé Jacques Canonne, 18 ans, repris de justice, libéré depuis trois semaines à peine de la prison de Cahors où il avait purgé une peine de 4 mois de prison pour vol. Canonne a été arrêté et écroué à la prison.

LA RELEVÉ

Des prisonniers libérés arrivent à Nevers

Des convois de prisonniers libérés au titre de la relève sont arrivés ces jours-ci en gare de Nevers. Quatorze rapatriés ont été reçus à leur descente du train par le préfet de la Nièvre et par le représentant des autorités d'occupation qui leur ont souhaité la bienvenue.

EN PEU DE MOTS...

● L'Arménien Krikar Kalfayan, connu sous le nom de « fakir Tarah Bey », se faisait appeler le docteur Tarah Bey. Sur plainte de l'ordre des médecins, le fakir vient d'être condamné à 3.600 fr. d'amende, pour usurpation du titre de docteur.

● M. Celto a été élu par 150 voix président de la Confédération helvétique pour l'année 1943. M. Celto est âgé de 63 ans.

● Mercredi 23 décembre, 54 restaurants communautaires seront ouverts au public parisien et en banlieue 24.000 consommateurs sont inscrits pour les repas qui seront servis à midi et le soir.

● Le maréchal Pétain, chef de l'Etat français, vient de nommer M. Henri Frossard chef départemental de la Légion de la Hte-Garonne, en remplacement de M. Alban Delrieu, démissionnaire.

● M. Marc Bernard a obtenu le prix Goncourt au premier tour de scrutin, par 7 voix, pour son ouvrage: *Paréil à des enfants*, contre une voix à Mme Germain Beaumont.

● Depuis le 11 août jusqu'au 13 décembre, 17 trains ramenant des prisonniers libérés sont arrivés à Compiègne.

● La mobilisation civile de tous les médecins et pharmaciens a été décrétée à Sofia.

● Le prix Théophraste-Renaudot a été décerné à M. Robert Guillard (prisonnier de guerre) pour son roman qui est une étude sur les stalags, intitulé: *Les liens en chaîne*.

● Pour hausse illicite, 300.000 francs d'amende et 2 mois de prison ont été infligés par le tribunal de Coulommiers à un sieur Paul Jeanjean, marchand de fruits.

● Un complot ayant pour but de renverser le gouvernement de Bolivie a été découvert. Le gouvernement rend responsables les leaders des partis révolutionnaires. Deux des principaux chefs ont été arrêtés.

EDEN

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Vendredi matinée à 15 h. Dimanche matinée à 13 h. 45 et 16 h. Danielle Darrieux dans: *PREMIER RENDEZ-VOUS*. Complément et Actualités.

PALAIS DES FETES

Mardi 22, mercredi 23, jeudi 24, vendredi 25, samedi 26 décembre, soirée 21 h. Vendredi 25, dimanche 27, matinée 15 h., soirée 21 h., Viviane Romance, Georges Flamant dans: *CARTACALHA*, Reine des Glans, avec un bon Complément. France Actualités.

TIREZ DE VOTRE ARGENT LE MEILLEUR PROFIT en souscrivant aux BONS DU TRÉSOR

- ★ **INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE**
Un bon de 5.000 frs à 2 ans, par exemple, ne vous coûtera que 4.750 frs. La différence de 250 frs représente l'intérêt à 250 pour cent, que vous encaisserez ainsi à l'instant même où vous prendrez votre bon.
- ★ **EXEMPTION DE TOUT IMPÔT**
Les revenus des Bons du Trésor ne subissent: ni impôt cédulaire sur les valeurs mobilières (25 %); ni surtaxe exceptionnelle (5 %); ni impôt général sur le revenu; ni droit de transmission.
- ★ **FACILITÉS DE REMBOURSEMENT**
L'argent placé en Bons du Trésor peut être transformé en BILLETS de banque dès qu'on en a besoin (escompte ou avances par la Banque de France).
- ★ **VOUS TROUVEREZ DES BONS**
Dans les Caisses publiques et les Banques; chez les Agents de change et les Notaires; auprès des Caisses d'épargne.

Les Sports

ASSOCIATION

Championnat des Pyrénées Promotion d'Honneur. — A Toulouse, Toulouse F.C. (R.) bat le Stade Cadurcien par 8 à 0. — C'est devant cette magnifique équipe qui compte de grands as : Ordiz, Triallier, Coussaint, Rousseau, Fascinetti et Jannin que le Stade a dû s'incliner par ce score imposant, ayant dès les premières minutes de jeu deux de ses joueurs blessés. Le F.C. possède une brillante équipe à qui revient de droit la première place du championnat. Malgré cette défaite, le S.C. garde toujours la seconde position, suivi d'Agén-Sportif.

Championnat du Lot, 1^{re} série. — A Cahors, le Stade Cadurcien (R.) bat le F.C. Castelnau (1) par 4 à 0. — Les Réserves stadistes ont fourni une belle partie et ont joué avec cœur. Castelnau fut fréquemment dominé et ne réussit pas à forcer la défense locale. Après ce match, les Réserves du S.C. sont qualifiées pour disputer la finale du championnat du Lot, 1^{re} série.

Dimanche prochain, 27 courant, la Jeunesse Olympique Bourrasol jouera au stade L.-Desprats contre l'équipe 1 du Stade Cadurcien. Ce onze toulousain infligea l'an dernier 4 buts à 0 à nos locaux. Classée également en Promotion et ayant participé à la Coupe de France, le public est certain d'assister à une belle partie de football.

RUGBY

A Moissac, en championnat, le Stade Cadurcien a été battu par 14 à 6. Partie à peine disputée; mais l'équipe cadurcienne n'est pas encore au point.

Vendredi 25 décembre, le C.A. Briviste sera opposé au Stade. Belle partie en perspective par suite de nombreuses rentrées des retours des Chantiers. Coup d'envoi : 14 h. 30.

A GRAMAT

Football. — Sportifs du Haut-Quercy, reprenez la date du 25 décembre, jour de Noël. La Jeunesse Sportive Gramatoise recevra la brillante équipe de l'Étoile Sportive de Brive, réserve-pro. Ce même jour à 13 h. 30 nos jeunes espoirs rencontreront en lever de rideau l'équipe première d'Assier. Deux belles parties en perspective qui doivent attirer au stade municipal de Gramat la grande foule des sportifs.

Examens d'aptitude aux bourses nationales

De l'Inspection académique : — Par arrêté en date du 24 novembre 1942, les sessions des examens d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement secondaire, technique et de cours complémentaires s'ouvriront en 1943 dans tous les départements le jeudi 6 mai 1943.

Les épreuves écrites des 1^{re} et 2^e séries auront lieu le 6 mai 1943 à partir de huit heures du matin.

Les épreuves écrites des autres séries auront lieu le jeudi 20 mai 1943 à partir de huit heures du matin.

Les inscriptions seront reçues du 15 décembre 1942 au 31 janvier 1943, dernier délai, à l'Inspection académique de la résidence des candidats ou de celle de leur famille.

Les organes digestifs...

...sont améliorés de la façon suivante par les Sels Lorgan, à base de Chlorure de Magnésium. L'action éliminatrice des déchets toxiques du Foie est accrue, l'état musculaire de l'estomac renforcé, d'où les digestions plus rapides et la cessation des fermentations stomacales et intestinales. Les Sels Lorgan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

CAVÉS CADURCIENNES

JULES BARDIN ET CIE

5, Rue de la Chantrerie à Cahors (Lot)
Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 fr.

Par application de la loi du 12 août 1942, n° 769, les associés ont décidé l'augmentation du capital de la Société par la création de 140 parts nouvelles de 1.000 fr. réparties ainsi qu'il suit : 84 à M. BARDIN Jules ; 56 à M. RETOURNAT Adrien. — Le Gérant : Jules BARDIN.

MA BONNE ÉTOILE

PAR CONCORDIA MERREL N° 49

Stella courut au garage, fit sortir sa voiturette et se lança à toute vitesse sur la route de Minets Green.

Pendant ce temps, les cow-boys se livraient à d'incroyables acrobaties équestres, au grand amusement du public. Quand ils commencèrent à manier le lasso, Daniel se porta à leurs côtés et dit : — Attention, garçons, je ne suis pas de force à vous donner la réplique à ce jeu-là... Je vais me tenir à l'écart.

Scat et Bull rivalisèrent d'adresse : ils se prenaient l'un et l'autre au lasso et arrêtaient leurs chevaux en pleine course.

Daniel faisait caracolier son cheval le long de la barrière afin de laisser la piste libre... A son premier passage, le cheval de Lula sur les gradins supérieurs et au troisième, il eut l'impression qu'elle essayait d'attirer son attention... Il ralentit l'allure de son cheval et regarda l'Indienne fixement : elle lui fit discrètement signe de venir la rejoindre... Il lança aussitôt son cheval dans la direction du couloir d'accès, en agitant son feutre comme s'il s'agissait d'une sortie préalable. Lula se hâta de descendre et vint retrouver le cavalier dans la cour des écuries.

— Je viens d'apprendre par une des femmes de chambre que Mr Desmond a eu un accident d'automobile et que Stella est allée le soigner.

CAHORS

Duravel

Décès. — La première quinzaine de décembre a vu à enregistrer deux décès : celui de Mme Eloïse Bergues, Vve Lousset, âgée de 82 ans. A sa belle-fille, veuve de 1914-1918 et dont le fils est actuellement prisonnier, nos sincères condoléances.

Mme Vve Gassiaux, 76 ans, est décédée à Cazes, commune de Duravel. A ses fille et gendre, nos meilleures condoléances.

Limogne

Mariage. — Nous apprenons le mariage à Béziers de Mlle Roaldès Marie-Louise avec M. Garrigues François-Alphonse-Marius. Nos félicitations.

Défense passive. — Nous rappelons aux habitants que dès la tombée de la nuit toutes les lumières doivent être soigneusement camouflées. Certaines maisons, tant du bourg que des hameaux, ne tiennent pas un compte suffisant des recommandations qui leur sont faites. Trop de faiblesse lumineuse dans nos places et rues. A l'avenir, des rondes de police seront effectuées ; des sanctions seront prises à l'encontre des récalcitrants.

Marché aux truffes. — En raison des foires de Lalbenque et de Sauzet du jeudi 24 décembre, le marché aux truffes de Limogne du vendredi 25 décembre n'est pas avancé au dit jeudi, mais est reporté au samedi 26 décembre.

Naissance. — M. et Mme Bach André, de Bel-Air, viennent d'hériter d'un superbe garçon prénommé Charles. C'est leur 5^e enfant. Toutes nos félicitations.

Obsèques. — Au milieu d'une assistance nombreuse et sympathique de parents et d'amis ont eu lieu dimanche les obsèques de Mme Vve Bousquet Céline. Aux familles Bousquet Raymond, pharmacien à Vayrac ; Clary Philomène, de Fons, à tous les parents nous présentons nos sincères condoléances.

Nos foires. — Nous rappelons que suivant les usages la foire mensuelle de janvier sera tenue non pas le premier samedi du mois, mais le jour même du 1^{er} janvier. Cette foire, la plus importante de toutes les foires de l'année, sera des plus achalandées ; on escompte un apport sérieux de truffes.

Livraison des tabacs. — Les planteurs sont invités à livrer leur récolte le 20 janvier aux magasins de Cahors.

Sauzet

Marché aux truffes. — Au marché aux truffes qui s'est tenu le 17 décembre à Sauzet, un lot assez important avait été apporté. Les cours ont été de 240 à 300 fr. le kilo.

Votre meilleure amie

C'est la délicieuse tisane Vichyfloré qui régularise le fonctionnement de vos organes. Avec Vichyfloré, plus de constipation, de lassitude, etc., mais une peau fraîche et une santé parfaite. Une tasse après le repas du soir. Vichyfloré : 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.

FIGEAC

Figeac

Cours de monitrices. — Le directeur départemental à l'éducation générale et des sports de Montauban a l'honneur d'informer les jeunes filles de Figeac que des cours visant à la formation d'aide-monitrice auront lieu incessamment à Figeac, aux heures et lieux qui seront indiqués ultérieurement. Ces cours seront dirigés par Mlle Ribé, professeur d'éducation physique au collège de jeunes filles. Les candidates désireuses de suivre ces cours avec assiduité sont priées de se faire connaître d'urgence à Mlle Ribé au collège.

Catégorie T. — Les consommateurs bénéficiaires de la carte d'alimentation catégorie T sont informés que leur maintien en cette catégorie ne peut être effectué que s'ils remettent au service du ravitaillement une attestation de leur employeur, dont le modèle est déposé à la mairie.

Les intéressés se présenteront munis de cette attestation, lors de la distribution des cartes d'alimentation, qui aura lieu dans les derniers jours du mois de décembre.

Tous les apiculteurs du Lot qui ont satisfait à l'engagement de livrer du miel au Ravitaillement peuvent obtenir du sucre de nourrissement pour 1943.

Fournir d'urgence à la Ruche du Quercy à Figeac : 1° un bout de papier précisant la quantité de sucre demandée ; 2° un engagement de livrer double poids de miel en 1943 ; 3° une attestation délivrée par les organismes ayant bénéficié du miel de la livraison faite en 1942.

Toutes les demandes seront arrêtées au 31 décembre. Aucune suite ne sera donnée

aux demandes non conformes au libellé (trois papiers).

Nous ne pouvons préciser à quelle date les bons de sucre arriveront. Le tout conformément aux instructions que nous recevons. — La Ruche du Quercy, Figeac.

Saint-Céré

Le prix Cognac-Jay. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'Académie Française, qui a décerné les prix institués par la Fondation Cognac-Jay ces jours derniers, a désigné pour notre ville M. Henri Martignac, carrossier, avenue Victor-Hugo, père de 11 enfants vivants. Ce prix de 20.000 fr. ne pouvait être mieux attribué, car l'heureux bénéficiaire ainsi que sa femme sont des honnêtes travailleurs auxquels nous adressons nos plus vives félicitations.

Thémis

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'une superbe fille, leur premier enfant, au jeune ménage Lavina-Darnis, de Peyrissac. Nos compliments aux nouveaux papa et maman et nos bons vœux de santé et de prospérité au bébé.

Le 31 Décembre dernier jour de l'échange CUIVRE-VIN

Hâtez-vous, si vous ne l'avez pas encore fait, d'apporter vos objets ménagers en métal cuivreux (cuivre, laiton, bronze, maillechort) aux Centres de Collecte.

Consultez les affiches administratives apposées sur tous les bâtiments publics ; elles indiquent la liste des « Centres de Collecte ». Ces Centres resteront ouverts jusqu'au 31 décembre inclus (de 9 heures à 17 heures).

En échange de vos objets, vous recevrez autant de « Bons » pour 1 litre de vin que vous aurez remis de fois 200 grammes de métal.

Il est rappelé que les bons sont échangeables, immédiatement et gratuitement, contre du vin chez n'importe quel détaillant en vin des villes de collecte jusqu'au 10 janvier 1943, dernier délai.

Tout le cuivre ramassé sera employé pour la fabrication du sulfate de cuivre indispensable à la viticulture française. Grâce aux objets en métal cuivreux que vous apporterez, vous permettrez la fabrication de ce sulfate.

Ainsi le vignoble français sera préservé des nombreuses et graves maladies qui le menacent.

Le devoir et l'intérêt commandent à chacun de nous de participer dans la mesure de ses possibilités à cette collecte qui, rappelons-le, se terminera le 31 décembre inclus.

La constipation empoisonne le sang

Ne gardez pas dans votre corps des déchets qui vous empoisonnent. Si votre intestin manque à son devoir un seul jour, prenez le soir un comprimé Vichybol. Ce laxatif doux agit naturellement, sans jamais irriter l'intestin. Excellents résultats assurés. Ttes Phies : 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

REMERCIEMENTS

M. et Mme DAUDÉ Michel, née ESPÉRET ; M. et Mme COMBARIEU, née DAUDÉ, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur père et grand-père

Monsieur Jean-Louis ESPÉRET

ETUDE DE M^e Henri MELLAC
Notaire à Cahors
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 14 décembre 1942, enregistré à Cahors A.C. le 17 décembre 1942, V^o 785, F^o 16, N^o 82, M. Roger GASTAL, négociant, demeurant à Parnac (Lot), a concédé la jouissance à titre de location, pour une durée de trois, six ou neuf années à compter du 17 décembre 1942, à M. Jean-Clovis COUAILLAC, laitier, demeurant à Cahors, rue Barry, N^o 32, un fonds de commerce d'épicerie, mercerie et primeurs, que M. GASTAL possède à Cahors, rue Nationale, N^o 68, comprenant l'enseigne, le nom commercial, l'achalandage, la clientèle, le droit au bail et le matériel.

M. COUAILLAC devant exploiter ledit fonds pendant la durée de la location pour son compte personnel et à ses risques et périls. — Pour avis : Henri MELLAC.

GOURDON

Dégagnac

La chasse au marché noir. — Dans la soirée de dimanche 14 décembre les gendarmes de la brigade de Salviac en tournée ont saisi à la gare de Dégagnac de lourdes valises remplies de viande de porc clandestinement abattu. Les voyageurs porteurs de ces valises ayant refusé de faire connaître la provenance de cette viande ont été gratifiés d'un procès-verbal.

Peu de temps après, un autre voyageur, porteur de tabac en fraude, a été appréhendé. Le tabac a été saisi et procès-verbal a été dressé à l'acheteur et au vendeur.

Les agents du marché noir auront-ils un jour la compréhension qu'ils nuisent au ravitaillement au bénéfice de quelques-uns ?

Martel

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jean Delpy, cultivateur, demeurant à la Croix-Mathieu, commune de Martel, avec Mlle Marie-Jeanne Dellac, demeurant à la Carrette, même commune. Nos vœux de bonheur.

Collis des prisonniers. — La distribution des denrées pour la confection de ces collis qui a repris le vendredi 18 décembre se poursuivra, comme d'habitude, chaque vendredi, de 10 h. à midi, au siège de la Croix-Rouge. Toutefois, la distribution du vendredi 25 décembre, jour de Noël, sera remplacée par une distribution qui aura lieu le mercredi 23 décembre, aux mêmes heures.

Canic

Naissance. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'un gros garçon chez les époux Pradel Cyprien, du bourg. C'est leur premier enfant. Nos compliments aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur au nouveau-né, Roland.

Ussel

Nécrologie. — Mercredi dernier une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure Mme Delphine Duhec, enlevée prématurément à l'affection de ses siens presque subitement. Mme Duhec était l'épouse de M. Duhec, secrétaire général honoraire de la mairie de Gentilly et actuellement secrétaire bénévole de la mairie d'Ussel.

Sur la tombe, M. le Maire a prononcé quelques paroles d'adieu à la regrettée disparue et adressé, tant en son nom personnel qu'en celui de la population tout entière d'Ussel, présente à la cérémonie, les condoléances les plus sincères et les plus attristées à son sympathique époux, si cruellement atteint, et à toute la famille, condoléances auxquelles nous nous associons.

Salviac

Généreux donateur. — Nous apprenons avec plaisir qu'un généreux donateur a offert à M. Jean Bos, délégué local de la Croix-Rouge à Salviac, une somme de 1.000 fr. pour être mise à la disposition des prisonniers de la commune. Nos remerciements au bienfaiteur anonyme, au nom de la population de Salviac et de nos chers prisonniers.

Nécrologie. — On nous signale le décès de dame Vve Sylvestre Pauline, propriétaire, à l'âge de 72 ans. La défunte était particulièrement estimée, nos condoléances émues à la famille.

Décès d'un prisonnier. — La commune de Salviac a appris avec peine la mort d'un de ses prisonniers. Il s'agit en effet d'André Montméja, 32 ans, originaire de Bouleçon. Nos condoléances aux familles que cette mort met en deuil.

AVIS DE NEUVAIN

M. et Mme Ludo ROLLÉS ; M. et Mme DAJEAN, née ROLLÉS ; M. et M. JARROUX et tous les autres parents, font part à leurs amis et connaissances qu'une messe de neuvaine sera célébrée le lundi 28 décembre à 7 h. 30 en l'Église St-Urcisse pour le repos de l'âme de

Madame Veuve ROLLÉS

née VIDAL

REMERCIEMENTS

et

AVIS DE NEUVAIN

La famille GUIRAUDET et tous les parents remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques de

Mlle Hermine GUIRAUDET

Une messe de neuvaine sera célébrée le mercredi 30 décembre, à 9 heures, en l'Église Notre-Dame, paroisse St-Georges.

PETITES ANNONCES

TIMBRES-POSTE

Four Collections
j'achète au maximum :
collections — lots — petits timbres
communs par quantités — faire offres
à l'auteur
Magasin de vente : 11 Rue Gambetta
BOULOUSE

RECHERCHONS FRET, mobilier de préférence. Camion 25 m³. Lieu de chargement : Lot, Dordogne, Corrèze, Cantal. Lieu de déchargement : Région de l'Orléanais ou Ile de France, 14-15 janvier 1943. DAZIN-MARTIN et Cie, 17, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.

VENDRAIS 4 m. 50 crêpe de Chine blanc, soie naturelle. SOUVYAS, Maison Secher, route de Villefranche, Cabessut.

A vendre ou à échanger VELO fillette, très bon état, contre vélo dame. CAZASSUS, 10, avenue du Nord, Cahors.

Pension de famille demande JEUNE BONNE à tout faire, propre, travaieuse, présentant bien, active, sachant servir à table et faire entretien général. Bons gages. Références sérieuses exigées. Ecrite : ETVOZ, château de Janès, Montcuq (Lot) (Vista N° 56).

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

2^e insertion

D'un acte sous seing privé enregistré à Cahors A.C. le sept décembre 1942, vol. ssp. F^o 67, N^o 19, il apparaît que : Monsieur Joseph QUANTIN, Expert-Comptable breveté par l'Etat, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Uzerche (Corrèze), a cédé à Monsieur Jean HUGOT, comptable, directeur au Bureau de QUERCY-PERIGORD, demeurant à Cahors, 7, rue des Cadourques (Lot), LA CLIENTELE de son Bureau du QUERCY-PERIGORD créée par le vendeur en 1905, telle qu'elle existait au trente et un décembre mil neuf cent quarante-deux. La présente cession aura effet à compter du premier janvier mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions seront reçues au siège du Cabinet Joseph QUANTIN, Bureau du QUERCY et du PERIGORD, 7, rue des Cadourques à Cahors.

L'insertion au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce a eu lieu dans le numéro du 19 décembre 1942.

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

ETUDE DE M^e Jean FABRE

Notaire à Cahors

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat reçu par M^e Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-cinq novembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cahors le deux décembre 1942, Vol. 785, Folio 11, C^o 55, Mme Marguerite GOULOUÈME, épicière, veuve en premières noces de M. François FOURÉS, et épouse en secondes noces de M. JEAN RESTE, avec qui elle demeure à Cahors, rue Wilson, n° 38 ; M. Jean et Mlle Madeleine FOURÉS ont vendu à M. Jean-Marie-Léopold DESJAMMES, employé de commerce, demeurant à Cahors, époux de Mme Irène-Marie MARTIN, un fonds de commerce d'épicerie au détail, légumes et fruits, mercerie au détail, vins au détail, exploité à Cahors, 7, rue Anatole-France, par Mme RESTE, comprenant le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et la marchandise en magasin. La prise de possession a eu lieu le seize novembre mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions seront reçues, dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue au Journal du Lot le 9 décembre, à Cahors, en l'étude de M^e FABRE, notaire, 2, rue J.-F. Caviole. Pour deuxième avis : J. FABRE.

De bonnes nuits

pour le rhumatisme

Le rhumatisant désireux de passer une bonne nuit paisible, avec succès, avant de se coucher, un cachet de Gandol. Grâce à ses trois calmants, le Gandol supprime la douleur. C'est de plus un éliminateur de l'acide urique. Le soulagement qu'il procure est durable. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

Imp. COUËSLANT, Le co-gérant : PARAZIANI, U.O. 3153, 22-12-42.

— Par qui la femme de chambre a-t-elle été mise au courant ?

— La receveuse du bureau de poste de Minets Green a téléphoné ? L'accident est survenu au carrefour des Trois Chemins... Stella est partie en automobile dans cette direction.

— Pourquoi ne m'a-t-on pas averti ?

— La femme de chambre a dit qu'elle ne vous avait pas vu dans les tribunes et que Stella ignorait où vous étiez.

— S'agit-il d'un accident sérieux ?

— Je n'ai pas de détails.

— Depuis combien de temps Stella est-elle partie ?

— Il y a sept ou huit minutes environ.

— Partie !... Toute seule ! Elle va être malade d'anxiété ! Qui a chargé la receveuse de transmettre le message ?

— Je ne sais pas.

— Kennedy sans doute ?... D'après ce que m'a dit Stella, il accompagnait, ce matin, Mr Desmond.

— En effet... Mais ils ont pu se séparer ensuite... Que pouvez-vous faire ?

— Je vais téléphoner à Minets Green et demander des éclaircissements.

— En disant ces mots, Daniel sauta de cheval... Au moment même où il posait le pied à terre, Lula lui toucha le bras :

— Regardez ! dit-elle en mettant dans ce seul mot une extraordinaire intensité. Daniel se retourna brusquement et suivit des yeux la direction du doigt tendu de Lula... La surprise immobilisa le jeune homme ; à l'autre extrémité de l'allée qui conduisait aux écuries, il aperçut le Régent, qui marchait entouré d'un groupe d'amis... Daniel mit la bride de « Diable blanc » dans la main de Lula et, en trois enjambées, il eut rejoint le Régent.

— Vous avez eu un accident, Desmond ? demanda-t-il.

— Le Régent sursauta et fit un pas en arrière et répondit :

— Juste ciel ! Que se passe-t-il ? Quand je me suis arrêté devant le perron tout à

l'heure, une des femmes de chambre s'est enfuie en poussant un cri, comme si elle apercevait un fantôme... Et maintenant, à votre tour... Que faites-vous dans cet accoutrement ?

— Quand avez-vous quitté Kennedy ?

— Avant le lunch.

— A-t-il gardé l'automobile ?

— Oui, il m'a déposée chez des amis avec qui j'ai déjeuné... A propos, il faut que je vous présente...

Daniel simplifia les formalités protocolaires et reprit son questionnaire :

— Et ensuite ?

— M. Leston, ici présent, m'a reconduit dans son automobile. J'espère que nous ne sommes pas en retard pour le divertissement équestre ? Vous y prenez part d'après...

— Avez-vous été, dans la matinée, aux écuries de Minets Green ? interrompit Daniel.

— En aucune façon... Mais qu'est-ce que tout ceci signifie ?

— Lula vous expliquera... Je n'ai pas un moment à perdre.

Deux autres enjambées ramenèrent Daniel aux côtés de Lula... En une fraction de seconde, il eut repris la bride des mains de l'Indienne et, la seconde d'après, il se remettait en selle : « Elle sera bien forcée de suivre la route, murmura-t-il... Je couperai à travers champs ! »

Il lança « Diable blanc » à toute allure et, dans un grincement de sabots sur le gravier, cheval et cavalier disparurent.

Stella, de son côté, ses boucles soulevées dans le vent, parcourait, à toute vitesse, les étroits chemins du Sussex. Le carrefour des Trois Chemins de Minets Green avait une réputation sinistre qui ne pouvait qu'aggraver son anxiété.

À diverses reprises, Stella fut retardée par des réparations de voirie : elle trouva plusieurs tronçons de route barrés et fut contrainte de faire un détour considérable. Ignorant combien ces retards successifs

étaient providentiels, Stella voua aux géométries les autorités locales, les rouleaux à vapeur et les cantonniers !

Elle atteignit enfin le carrefour et son émotion fut profonde en apercevant soudain la grosse